

partisans du régime parlementaire. Je présume que nous tous, ici présents, sommes prêts à soutenir et à défendre les fonctions du Parlement.

Il n'est pas facile, à une époque où l'on vit sous le signe de l'urgence et de l'efficacité, de défendre une institution dont le but est de faire obstacle aux projets de loi qui sont mauvais, d'en retarder l'adoption et, parfois, même, de s'y opposer jusqu'au bout. Il n'est pas facile de faire prendre conscience aux Canadiens, accoutumés à leurs libertés, de la menace qui pèse sur ces libertés. J'ose espérer que personne, ni d'un côté de la Chambre ni de l'autre, ne voudrait invoquer les lacunes que le public a cru voir dans certaines législatures pour affaiblir davantage le Parlement.

La grande majorité des députés savent que si le Parlement est réduit au rôle de marionnette, il devient inutile. Notre raison d'être, et en même temps notre seule arme, c'est la faculté que nous avons parfois de contraindre le gouvernement à réexaminer ses projets et de le forcer à changer, voire suspendre le cours de son action si nous jugeons celle-ci inopportune ou nocive. Si cela n'était pas nécessaire, le Parlement ne le serait pas non plus. Cependant, les gouvernements commettent des erreurs—même les gouvernements munis d'ordinateurs. Un gouvernement qui sait qu'il doit compter avec une opposition efficace sera plus prudent qu'un gouvernement à qui le Règlement donne le pouvoir de désarmer l'opposition. Aucun membre de gouvernement n'est parfait. Lord Acton, homme brillant que le premier ministre, je crois, admire, a prononcé ces paroles devenues célèbres:

● (4.50 p.m.)

Il n'est pas de pire hérésie que de croire que la fonction sanctifie.

Les membres du cabinet peuvent se tromper comme n'importe quel député. L'opposition a pour fonction, par ses questions, de dépister et de corriger ces erreurs; par sa présence et par ses pouvoirs, elle doit rendre le gouvernement plus attentif, plus compatissant et plus sensible aux besoins des Canadiens.

Il faut d'abord définir certains faits au sujet du Parlement et de la réforme parlementaire. La première constatation, c'est que les problèmes qui frustreront le Canada ne sont pas nés au Parlement et on ne les résoudra pas par une simple modification du Règlement. Ce n'est pas le Règlement qui a entraîné l'inflation, qui a fait naître la crise du logement, qui a fait baisser les ventes de grain. Ce n'est pas une réforme parlementaire qui nous donnera une politique étrangère satisfaisante, fera progresser notre économie, atténuera le

chômage, mettra fin à la désaffection des jeunes ou apaisera les tensions au sein de la Confédération. Le Parlement n'est pas la cause de ces frustrations et il ne doit pas en être la victime ou le bouc émissaire. (*Applaudissements*)

Le deuxième fait se rattache au premier, c'est-à-dire que la modification du Règlement n'améliorera pas radicalement ou subitement la quantité ou la qualité du travail du Parlement. Il y aura des améliorations, je l'espère, mais la procédure n'a rien de magique, et elle ne portera pas le gouvernement à rédiger plus vite de meilleures lois; somme toute, elle ne renferme rien de magique qui permettrait d'élaborer les politiques et les solutions que nous attendons toujours.

Même sans la moindre opposition, ce gouvernement serait encore en retard. Il serait quand même aux prises avec une accumulation de choses à faire et de problèmes qu'il n'a pu résoudre. C'est, après tout, le sort des gouvernements à une époque et dans un pays marqués par l'évolution et la complexité. Nous ne transformerons pas la capacité du gouvernement par de simples modifications du Règlement parlementaire. Il n'y a pas de baguette magique, et on ne devrait pas laisser entendre que changer le Règlement, de quelque façon que ce soit, va tout à coup et comme par enchantement rendre le gouvernement efficace.

Le troisième fait est que le but d'une réforme parlementaire n'est pas uniquement l'efficacité, comme le député qui a présenté la motion semblait croire, si importante que soit l'efficacité. Le but est plutôt d'en arriver à une procédure dans les débats et les projets de loi qui réponde aux valeurs démocratiques du peuple canadien. (*Applaudissements*)

Je le souligne. Ce n'est pas seulement d'une procédure pour légiférer dont nous avons besoin. Nous avons besoin d'une procédure qui réponde à certains critères, c'est-à-dire qui permette des débats libres et convenables. Ne songer qu'à l'efficacité de la procédure n'est pas assez. Je suis sûr que la procédure législative est très efficace en URSS. Mais notre pays est très différent et les règles applicables à nos débats parlementaires doivent refléter cette différence et la protéger. Nous ne devons pas diminuer l'importance des débats. Bien entendu, il faut que le temps consacré à la discussion au Parlement demeure inscrit dans des limites raisonnables. Il faut cependant qu'il y ait toujours un temps suffisant réservé à la discussion. Le droit à la discussion et au débat, le droit de prendre des renseignements et, de ce fait, d'alerter l'opinion publique et de l'informer, c'est la plus importante sauvegarde du pays